

CHAPITRE PREMIER

LES LUMIÈRES ET L'IDÉOLOGIE NOBILIAIRE

Le xviii^e siècle est susceptible de définitions multiples. Grand siècle bourgeois ou grand siècle nobiliaire ? Siècle des Lumières à coup sûr. Mais de quel compromis ces Lumières procèdent-elles ? Pensée bourgeoise née de la rencontre d'une classe sociale exubérante et des résistances que lui opposait une société trop rigide pour satisfaire ses appétits de puissance : les Lumières seraient en somme l'idéologie d'un complexe de frustration. Définition marginale sans doute et socialement fragmentaire. Elle rend compte toutefois de l'insatisfaction, en quelque sorte organique, qui mutile la conscience et féconde la pensée d'un siècle qui s'accomplit dans une permanente révolution, qui dit la révolution, qui la sent, qui la raisonne, qui la met en conte, en traité et même en musique, avant de commettre le geste qui l'accomplit.

Mais les auteurs de ce ballet qui procède à la fois de la fête et de la fureur révolutionnaire ? Mais les frustrés, les leaders, les chantres du grand matin lumineux accoucheur de nouveaux mondes ? Bourgeois ? Et pourquoi non ? Dans cette société qui enterre avec une sorte de jubilation riieuse les vieilles catégories aristotéliennes qui la bloquaient, comment la bourgeoisie, cette élite en puissance, qui a déjà commencé à se faire, n'aurait-elle pas joué dans la

Voltaire, Diderot, Rousseau, Raynal, Sieyès : pour-
quoi en citer d'autres ? Mais leur attribution et de la
des Lumières, et le monopole de la frustration et de la
volonté révolutionnaire, quelle inconséquence ! Car la frus-
tration dont le siècle est malade n'est qu'accessoirement
sociale : d'abord, elle est politique. Les Lumières sont au
premier chef une redéfinition du pouvoir, ou plutôt la
prise de conscience d'une localisation nouvelle du pouvoir.
Jusqu'alors, le pouvoir c'est ce qui échappe aux yeux et
donc au contrôle du citoyen. D'origine céleste, il s'incarne
dans un personnage charismatique, objet de vénération et de
culte, instrument d'une puissance qui échappe même à sa
propre perception et qui rend les rois thaumaturges.

La première conséquence de la pensée des Lumières
a été de séculariser le pouvoir, de couper l'ombilic qui
l'accrochait aux cieux, et de le rendre aux hommes. Donc,
avant tout, de le fragmenter, de le rendre divisible, et en
même temps de redéfinir son objet, de diversifier ses
compétences, et de préciser son ressort. Religieux, le pouvoir
s'exerçait sur les âmes avant que sur les corps. Rendu à
l'immanence, les âmes lui échappent, mais les corps devien-
nent l'objet privilégié de son exercice. En perdant sa fonc-
tion de législateur du divin, le pouvoir devient justiciable
du tribunal des citoyens, et se voit assigner un rôle précis :
être le gardien et le bienfaiteur des corps. Il doit assurer
ici-bas le bonheur des hommes. La capacité du pouvoir
à réaliser sa vocation est étroitement dépendante de la
façon de régulariser les rapports entre celui qui l'exerce
et ceux qui le subissent : du despotisme au socialisme,
tous les modèles peuvent être également souhaitables pourvu
que le bonheur des hommes soit réalisé.

La noblesse, toujours consciente d'incarner une aris-
tocratie, ne pouvait se désintéresser — devait même faire sa
préoccupation première — du pouvoir, de ses formes et de
ses manifestations ; d'autant plus que par son héritage, et
la situation particulière qui lui avait été faite principalement
sous Louis XIV, elle portait en elle une terrible rancune
et le sentiment d'une frustration consécutive à ce pouvoir
transcendant qui s'était défini hors du champ de son in-
fluence, hors d'atteinte, exempt de tout contrôle, de toute
prise, de tout regard. Elle...

le contestataire privilégié du pouvoir et il était normal que
sa réflexion s'attachât à sa redéfinition, pour le faire des-
cendre des hauteurs où il était monté, pour le contraindre
à compter avec les hommes, pour lui donner sa pleine
efficacité sous le contrôle de ceux qui, en le subissant,
le légitimaient.

Redéfinition du pouvoir issue de la réflexion des plus
marqués par son exercice, ceux que le scandale d'une auto-
rité hors de page, sans limite, sans autres justifications
que métaphysiques, blessait le plus profondément parce
qu'il leur ôtait une des justifications de leur existence en
même temps qu'il anéantissait leurs droits fondamentaux :
le droit au conseil, le droit au contrôle, le droit au pouvoir.
Comment s'étonner dès lors si la critique du pouvoir a
été d'abord le fait d'une noblesse qui ressentait profon-
dément les effets de sa personnalisation pharaonique ? Pour
elle, le pouvoir ne pouvait être que l'expression, individua-
lisée et magnifiée dans la personne du souverain, de la
capacité collective de l'ordre à l'exercer ou à le déléguer
sans jamais perdre sur lui ses droits primordiaux.

En débarrassant le pouvoir de ses références sociales, en
en faisant le lieu idéologique d'une transcendance, Louis XIV
avait exclu les élites officielles du compromis néces-
saire entre le pouvoir et son objet, entre gouvernant et
gouvernés. Il avait rompu le contrat tacite conclu à l'aube
de la monarchie : le contrat nobiliaire, forme aristocratique
du contrat social. Dès lors la réflexion devenait possible,
nécessaire, mais aussi l'audace, mais aussi la révolte. Car
la légitimité du pouvoir, désormais, était en cause. Aux
yeux des plus respectueux, le pouvoir louisquatorzien pou-
vait apparaître comme un despotisme intolérable, plus
encore comme une transgression à la norme contractuelle
qui seule pouvait le légitimer. Privé de ses conseillers
naturels, le monarque n'incarne plus le pouvoir souverain
et inaltérable : son pouvoir que seuls la force, la peur et
le désespoir garantissent, n'est plus qu'une caricature. Le
droit à la résistance est alors un devoir.

Le duc d'Orléans, entouré des pairs et des magistrats
du Parlement recomposent le pouvoir dans sa vérité, son
existence légale et sacrée, et peuvent casser, dans la pleine
conscience du droit rétabli, les dernières volontés d'un
monarque égaré.

tude de souveraineté concertée¹. La mémorable séance du Parlement où furent cassées les dernières volontés de Louis XIV est, en fait, la manifestation officielle de la révolution idéologique d'où procède toute la réflexion des Lumières sur le pouvoir. A partir de là le pouvoir cesse d'être l'objectivation d'une transcendance pour devenir l'objet d'un exercice raisonnable et le lieu des convergences sociales.

Un pouvoir fondé en raison, pour un siècle qui invente l'histoire immanente, sera fondé en histoire. L'histoire, à son tour fonde les idéologies : récurrentes, et alors naissent les nostalgies ; progressistes, et alors se développent les idées de progrès et les perspectives de bonheur. Dans la mesure où le dualisme histoire-noblesse l'emporte encore sur le compromis pouvoir-nation, l'idéologie se développe d'abord chez ceux qui en ont la conscience la plus claire, parce qu'ils y sont plus intéressés, parce que chez eux le scandale du détournement de l'histoire est plus vivement ressenti. Inversement l'histoire leur fournit les arguments qui fondent la légitimité de leur réflexion et disqualifient un pouvoir qui usurpe les droits de ceux qu'il avait pour fonction de maintenir. Une dialectique du présent et du futur fonde sur un âge d'or situé quelque part dans un passé antérieur à l'usurpation du pouvoir, un avenir de progrès et de bonheur. Pour ceux qui nient cet âge d'or, l'histoire s'inverse. L'usurpation du pouvoir devient une étape de la marche en avant, un progrès vers l'escalade au bonheur. Aux deux extrémités de ces courants opposés, se rejoignant dans un âge d'or retrouvé ou perçu comme un avenir possible, on a la féodalité ou le socialisme, Boulainvilliers ou d'Argenson. Dans les deux cas, face au pouvoir, destructeur des libertés ou fondateur de l'Etat, apparaît la conscience du droit au bonheur : par une nouvelle économie du pouvoir fondée sur les droits anciens recouverts, ou sur les droits raisonnables que les progrès de l'histoire justifient. Qu'il soit l'instrument par lequel le bonheur doive s'accomplir ou l'obstacle à son épanouissement, le pouvoir est susceptible d'amélioration. C'est là le point capital : les lumières seront réformistes.

La situation de la noblesse française est le résultat d'une évolution qui l'a enfermée dans une contradiction dont tout l'effort de réflexion du XVIII^e siècle a tenté de la faire sortir. Soumise par la royauté — « avilie » disent les auteurs — c'est-à-dire dévalorisée par l'usurpation du pouvoir, elle garde de grandes prétentions qui ne trouvent plus à se satisfaire qu'à travers des faux-semblants, substitués et non réalités de pouvoir, préséances et dignités. L'échec de la Fronde a consolidé l'absolutisme, un régime où l'Etat et celui qui l'incarne, le Roi, ne veulent connaître que des sujets, des êtres de soumission, non des atomes du pouvoir, des justiciables, non des garants du droit. La victoire de la monarchie signifie la fin du dialogue — pacifique ou violent, mais égalitaire — entre le pouvoir et la noblesse. Celle-ci, désormais, n'est plus un partenaire. Elle a cessé d'être l'Etat, ou du moins une de ses composantes essentielles, pour devenir un état.

En échange de sa soumission elle s'est vue attribuer un rôle. Dans le jeu à grand spectacle que monte la monarchie pour célébrer sa grandeur et son culte, elle joue la figuration : figuration de luxe, destinée à mettre en valeur le premier rôle et à masquer l'usurpation. Dans l'écrin somptueux de Versailles, la noblesse choyée et impuissante, le roi divinisé, la fête religieuse et profane se confond avec la vie quotidienne. La noblesse participe au spectacle, mais, sans cesse en représentation, elle n'a pas droit aux coulisses où le pouvoir se retranche. Devenus les prêtres fastueux de la grande liturgie que la monarchie offre à ses peuples et à l'Europe, les nobles perdent sur tous les fronts : le pouvoir dont ils ne voient que l'apparat, l'influence locale abandonnée pour l'esclavage doré. Les leaders sont devenus une « suite » royale. Dès lors naît dans la noblesse la conscience de sa déchéance. Tout son effort, au cours du XVIII^e siècle — du groupe constitué autour du duc de Bourgogne jusqu'aux Etats généraux — visera à inverser les rapports que Louis XIV a établis entre le trône et sa noblesse : de la domestication elle aspire à passer au contrôle de la monarchie.

C'est là, du moins, une de ses aspirations.

second ordre, petite et moyenne noblesse des provinces, n'aspire ni aux grandes dignités qui lui sont interdites, ni au pouvoir dont elle n'a qu'une représentation charismatique. L'absolutisme, pour elle, c'est l'Etat-sacré qui, dans le pragmatisme de la quotidienneté, devient l'Etat-patron : elle se soumet de bonne grâce, et même avec un fervent empressement, à son autorité ; en échange, il doit fournir des emplois. L'Etat doit entretenir une armée capable de satisfaire ses exigences professionnelles. L'absolutisme, elle s'en accommode, à condition que le roi soit garant des privilèges et du plein emploi nobiliaires. L'échec de la monarchie à satisfaire cette revendication du plus grand nombre de la noblesse, la convertira elle aussi sur le tard au principe d'une monarchie limitée. Pour l'avoir trop bien soumise, sans réussir à la satisfaire, la monarchie dressera contre elle sa noblesse, sans se faire pour autant un allié du tiers état, sacrifié à la première, et dont les ambitions politiques ont suivi la courbe des ambitions nobiliaires.

Le début de la contestation nobiliaire a coïncidé avec la plus grande extension du pouvoir monarchique, sous Louis XIV. En mettant en cause le régime, la noblesse ouvrait la voie à la politique des Lumières dont la critique devait saper progressivement les fondements de l'absolutisme. Avec Fénelon, Chevreuse, Beauvilliers, se développait l'idée d'une monarchie aristocratique, d'un régime qui substituerait des pouvoirs responsables au pouvoir despotique d'un monarque qui ne doit compte qu'à soi : au pouvoir un, donc arbitraire, un pouvoir segmenté, partagé entre les puissances et les dignités, c'est-à-dire les mérites. L'élite de la noblesse et l'élite du tiers, placées dans l'administration, l'armée, la justice, en fonction de leur capacité et de leur valeur, en position d'indépendance par rapport au despotisme ministériel, contrôlèrent une monarchie décentralisée¹. Partout, la noblesse devrait être préférée quand elle joindrait le mérite à la dignité. Les conseils mettraient en place les meilleurs, c'est-à-dire si l'on suit Saint-Simon, les gens d'une « certaine consistance » : ceux qui, par leur naissance et leurs « établissements », sont les plus attachés au bien de

LES LUMIÈRES ET L'IDÉOLOGIE

l'Etat, et surtout les plus aptes à l'indépendance, les plus résistants aux entreprises de l'arbitraire. Rejoignant la doctrine parlementaire, Fénelon et Chevreuse situent dans la loi le principe du pouvoir. Elle est la borne imposée à l'autorité du souverain, le frein à l'audace des peuples.

Le despotisme tyrannique des souverains est un attentat sur les droits de la fraternité humaine : c'est renverser la grande loi de la nature, dont les rois ne sont que les conservateurs. Le despotisme de la multitude est une puissance folle et aveugle qui se force contre elle-même : un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans. La sagesse de tout gouvernement consiste à trouver le milieu entre ces deux extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des lois¹.

Que Fénelon parvienne mal à se dégager des nostalgies d'un passé idyllique importe ici assez peu. La critique du pouvoir mérite seule l'attention. Elle fonde la politique des Lumières sur deux principes que tout le siècle exploitera : la tyrannie comme infraction au droit naturel ; la loi comme limite nécessaire du pouvoir.

Cette théorisation n'avait été rendue possible que par la crise de conscience qui avait fragmenté, morcelé, distendu des rapports roi-sujets, isolé l'un des autres, désarticulé la relation entre le pouvoir et son objet, bref dressé face au pouvoir un concept nouveau bientôt défini comme Nation. Pour se décanter cette notion devait passer par une étape intermédiaire que la structure pyramidale de la société imposait et que l'histoire justifiait. La Nation se construit à travers une succession d'avatars qui définissent une succession de nations constamment élargies. Elle pouvait, et devait, d'abord se concevoir sous son avatar nobiliaire. La prise de conscience de la nation noble, souvent considérée à tort comme une réaction féodale, fut à la fois ferment et embryon de Nation : face au pouvoir, antérieur à lui, se définissait quelque chose aux droits inaliénables

1. Principes fondamentaux

que les Lumières recevront des mains de l'aristocratie et qu'elles métamorphoseront. Face à l'absolutisme, face au pouvoir totalisant, qui ne reconnaît nulle existence hors de sa propre existence, la noblesse trouvait dans l'histoire la démonstration de son antériorité et le principe de son être : « La noblesse ne doit à la royauté ni son établissement ni ses droits¹. » Une nation, réduite pour l'instant à la seule noblesse — dont la supériorité n'est ni naturelle ni biologique mais historique — définissait son existence contre un pouvoir qui prétendait la réduire à un état de soumission absolue, et revendiquait ses droits, ses libertés, son autonomie. Boulainvilliers au nom des libertés et du pouvoir nobiliaire devenait le critique le plus dangereux du pouvoir². Il ouvrait la brèche par où passera l'affirmation de la Nation, élargie désormais à la totalité des citoyens. Face au pouvoir, le droit de la Nation — d'abord dans sa réduction nobiliaire — survivant à l'usurpation monarchique, articulait sur l'histoire la mise en cause du despotisme et fondait la légitimité d'une « révolution », d'un retour aux sources, facilement inversé, lorsque la référence historique sera abandonnée, dans le sens de la réforme, voire de la révolution progressiste.

Avec Montesquieu qui fait la synthèse des revendications nobiliaires, qui intègre la pensée des grands parlementaires comme d'Aguesseau, qui nie l'opposition entre Germains nobles et Gaulois roturiers, et admet l'ouverture de la noblesse aux seconds, la monarchie franque fonde en histoire les « libertés » et la monarchie tempérée. Débarassée du racisme historique de Boulainvilliers, la condamnation de l'absolutisme s'accompagne d'une doctrine juridique du pouvoir limité. Les parlementaires affirmaient déjà l'existence de freins, de butoirs : le droit placé au-dessus des rois, le contrôle exercé par le Parlement, les anciens privilèges de la noblesse : « Ce qui caractérise l'Etat monarchique, et le distingue de l'Etat despotique, c'est dans l'un la diversité des classes et des ordres de sujets, et ces prérogatives et exemptions qui leur sont attribuées. »

Interprétation de juriste qui, chez Montesquieu, débouche sur la formule célèbre : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » Ce pouvoir qui fait obstacle, ce pouvoir qui tempère, est triplement fondé : en histoire (les libertés franques) en droit (le contrôle du Parlement), mais aussi en dignité. Où trouver en effet autant d'aisance à résister aux abus du pouvoir que chez les grands, où trouver autant de puissance qui n'entraîne aucune servitude ? Montesquieu rejoint ainsi Saint-Simon :

Dès que Louis XIV fut mort, la jalousie parut contre les rangs. Le peuple ajouta à ce que l'autorité royale avait déjà fait. On voulut bien s'avilir devant le ministre du prince ; mais on ne voulut rien céder à l'officier de la couronne, et on regarda avec indignation toute subordination qui n'était pas une servitude¹.

Noblesse et hiérarchie de la noblesse sont, pour Montesquieu, garants ensemble des libertés de la nation face au pouvoir niveleur : garants d'un juste pouvoir.

Mably, à son tour, articule sur l'histoire sa revendication nationale. Mais il élargit la Nation en juxtaposant deux séries alternantes d'usurpations. La libération de la Nation, qui doit la fonder, passe par le dégagement de l'une et de l'autre, l'usurpation monarchique et l'usurpation féodale. Ici, la liberté de la Nation ne se confond plus avec celle de la noblesse. Elle s'induit au contraire de la destruction des deux formes de tyrannie qui ont ajouté leurs funestes effets au cours de l'histoire. Car si les rois ont séparé « leurs intérêts de ceux de la Nation » et se sont regardés « plutôt comme les maîtres d'un fief que comme les magistrats d'une grande société, détruisant les Etats généraux pour y substituer une administration arbitraire », la noblesse n'a pas moins méconnu les droits naturels de la nation en aspirant à devenir une classe de « tyrans » par l'emploi de la force et le biais de l'hérédité². Avec Mably, la Nation (et son

1. *Mes Pensées*, 622, « des dignités ».
 2. MARLY : *Observations sur l'histoire de France*, les bénéfices ne furent pas hérités.

1. BOULAINVILLIERS : *Dissertation sur la noblesse française*, paraître prochainement.

Etats généraux) dépasse la définition qu'en avaient donnée et Fénelon et Boulainvilliers, rejette la noblesse du côté des obstacles qui s'opposent à son épanouissement, prend la forme que 1789 lui reconnaîtra.

Avec audace, la pensée nobiliaire avait fait de l'absolutisme sa cible privilégiée. Parce que la crise dont elle souffrait était d'abord politique. Mais elle ne pouvait mettre le pouvoir en cause sans s'interroger sur elle-même, sans définir sa nature, sans justifier, face au pouvoir et à la société, ses ambitions et d'abord son existence. D'où la nécessité de fixer des valeurs de référence. L'histoire fournissait l'arsenal où puiser des arguments : la supériorité des vainqueurs était établie par la conquête. Argument historique, il était toujours soumis aux interprétations divergentes des historiens. Théoriquement fondé en biologie¹ l'argument racial résistait mal aux évidences des contaminations et à la politique nobiliaire du pouvoir. L'esprit des Lumières s'accommodait mal de la gratuité de valeurs qui ressemblaient plus à des articles de foi qu'à des vérités naturelles. Il apparaissait de plus en plus clairement que la sélection sociale pouvait reposer sur d'autres critères que celui de l'hérédité.

Dès que ce principe se trouvait posé, la noblesse devait apparaître comme un obstacle au progrès, voire comme une superstition incompatible avec la philosophie d'un siècle éclairé, d'un siècle qui voulait se conduire d'après les seules évidences de la raison. La première génération des Lumières avait sapé l'absolutisme. La seconde allait-elle rejeter la noblesse, selon les mêmes principes, au nom d'une usurpation ? En fait, il faudra attendre la génération révolutionnaire, les d'Antraigues, les Sieyès, pour que les nobles, victimes de leur propre raisonnement, voient se retourner contre eux et l'argument de la conquête et la Nation gauloise, et Sieyès les prier de regagner... leurs forêts de Fran-

aux leudes ne furent que personnelles. Leur noblesse ne se transmettait pas par le sang. laissait leurs enfants dans la classe commune des citoyens jusqu'à ce qu'ils prêtassent le serment de fidélité entre les mains du prince. Les citoyens en un mot formaient deux classes différentes, mais les familles étaient toutes du même ordre. Tout change avec l'hérédité des bénéfices : ces leudes d'une nouvelle espèce se crurent supérieurs aux autres et on commencera à prendre de la noblesse l'idée que nous en avons

conie. Mais, dès avant ce retour de bâton, la noblesse s'interrogée, a douté d'elle-même, a mis en doute sa propre légitimité.

René-Louis de Voyer marquis d'Argenson, ministre de Louis XV, surnommé « La Bête » par une cour frivole, mais lettré, ami de Voltaire, grand écrivain qui laissa à sa mort cinquante-six volumes manuscrits, un traité de la *Démocratie royale*, des *Essais* dans le goût de ceux de Montaigne, a posé avec une vigueur exemplaire l'alternative noblesse-mérite. Pour d'Argenson, le triomphe du mérite sur l'hérédité constitue l'étape indispensable au passage de la société de la violence à la société du bonheur. Rompant avec ses devanciers et surtout avec Boulainvilliers, il retourne le raisonnement historique. Quelle imposture d'aller chercher dans un passé idéalisé le modèle d'une société à reconstruire ! Bien au contraire, c'est le présent et l'avenir qui portent les germes du progrès. Car on passe à travers l'histoire du pire au meilleur : l'âge d'or est devant, et non derrière nous. L'absolutisme a constitué un progrès en luttant contre l'anarchie et le despotisme féodal. Mais à son tour il est devenu despotique car il veut « tout gouverner par ses agents directs et royaux ». La « démocratie royale » doit le faire rentrer dans les bornes de sa compétence et constituer l'aboutissement logique de l'évolution historique de la France. La royauté a mis fin à l'« usurpation féodale ». Mais elle est elle-même, à son tour, auteur et victime d'une nouvelle usurpation : la vénalité qui profite essentiellement à la noblesse. Toutefois, la monarchie a entamé la lutte contre cette forme nouvelle d'asservissement : elle admet des gens sans naissance parmi les officiers royaux et « on affecte même aujourd'hui de préférer les roturiers aux nobles pour tout ce qui participe au gouvernement. On se débarrasse ainsi peu à peu de l'hérédité et de la vénalité des charges ». Il suffirait désormais de transformer les officiers royaux en officiers municipaux pour limiter l'arbitraire et, tout en préservant les droits du pouvoir, intéresser la nation à la gestion de ses intérêts. Mais pour obtenir ces résultats, quelques préalables sont indispensables : d'abord, détruire la propriété seigneuriale, « le plus grand

ensuite d'anéantir la noblesse : c'est la conséquence directe de la démocratie et le moyen d'assurer l'autorité monarchique.

Parmi les précautions superflues à l'autorité monarchique ne doit-on pas compter la force de la noblesse ? On assure qu'elle soutient la couronne ; mais beaucoup de raisons disent qu'elle l'ébranlerait plutôt si on n'y apportait des remèdes. Tout se réduit à savoir si un ordre séparé du reste des citoyens, plus près du trône que le peuple, si une grandeur de naissance, indépendante des grâces du prince, est plus soumise à l'autorité royale que des sujets égaux entre eux.

Etablir l'égalité civile, organiser une société méritocratique, tels sont les deux souhaits formulés dès 1739 par un représentant éclairé du second ordre. « Que tous les citoyens fussent égaux entre eux, afin que chacun travaillât suivant ses talents et non par le caprice des autres. Que chacun fût fils de ses œuvres et de ses mérites : toute justice serait accomplie et l'Etat serait mieux servi¹. » La noblesse héréditaire est dénoncée comme un « mal » ; contraire à la morale et à la vertu, elle est en outre un objet de scandale pour tout ce qui n'est pas noble : « Quoi de plus cruel que de se voir primé par des gens qui n'ont d'autres talents que d'être nés nobles et riches ? » Et d'Argenson prône l'aristocratie du mérite : « Il faut enfin se rapprocher de ce but d'égalité où il n'y aura d'autre distinction entre les hommes que le mérite personnel. » Personne, avant 1789, n'ira plus loin que d'Argenson, et dans sa critique de la noblesse, « cette rouille... cette grandeur innée, sans mérite, l'excluant même par le défaut d'éducation », et dans sa revendication d'égalité (car il réclame aussi l'égalité des biens) qui fait de lui le premier socialiste.

D'Argenson et Boulainvilliers, si éloignées que puissent paraître leurs pensées, se retrouvent confondus dans la pensée moins originale mais qui eut sur les contemporains une plus grande influence, celle du comte d'Antraigues. A

l'un il a pris la condamnation de la noblesse, à l'autre celle de l'absolutisme au nom des libertés franques. Né en 1753, grand voyageur, disciple de Rousseau et ami de Voltaire, lié à la jeune noblesse libérale, aux Encyclopédistes, à Mirabeau, dénonciateur violent de toute tyrannie, politique et religieuse, libre penseur et franc-tireur — il épouse une chanteuse de l'Opéra — d'Antraigues appartient à la dernière génération des Lumières. Militaire tôt converti à la vie civile, homme de salon et publiciste à la solde des ministres, il vit en partie de sa plume. Mais c'est l'approche de la convocation des Etats généraux qui révèle l'écrivain et le penseur politique. En 1788 il publie son *Mémoire sur les Etats Généraux* qui connaît quatorze éditions successives et partage avec la brochure de Sieyès *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?*, la faveur du public. Aussi célèbre en son temps que Sieyès lui-même — les électeurs du tiers état parisien voulaient le mettre sur leur liste — il a défini dès 1785 les deux principes de sa popularité : la réunion des Etats généraux, l'abolition de la noblesse. « Il est pour nous, écrit-il dès cette date, des moyens pour recouvrer la liberté sans recourir à la voie extrême mais légitime de l'insurrection. Plus heureux que les Turcs nous avons eu jadis des assemblées générales où la nation réunie par ses représentants opposait à la royauté de redoutables barrières. Que la nation se persuade de l'absolue nécessité de rassembler les Etats généraux, et qu'elle sente qu'il n'est que ce seul moyen d'éviter la tyrannie. » Et, ajoute-t-il, dévoilant le second volet de son argumentation : « La noblesse héréditaire est un fléau qui dévore ma patrie¹. »

Comme ses devanciers, d'Antraigues cherche et trouve dans le passé de la France l'espoir d'une résurrection nationale. Le pouvoir royal — puisque Roi il y a : d'Antraigues s'en accommode à regret, ses préférences allant à la République — doit disposer de l'exécutif, la Nation ne pouvant l'exercer directement dans un grand Etat comme la France. Mais elle ne peut se décharger du pouvoir de faire les lois sans renoncer à la liberté.

S'il est un homme incapable par sa position d'exercer

1. Voyage en Orient. Cité par I. Brunschwig, *la Révolution et le Tiers Etat*, p. 107.

le pouvoir législatif, c'est un roi et surtout un roi héréditaire. Né dans le foyer de la corruption, ses premiers regards se fixent sur les ennemis naturels de l'ordre public. Ce sont leurs maximes empoisonnées qui se font d'abord entendre à son inexpérience. Il s'accroît au milieu des courtisans ; il ne voit donc autour de lui que cette foule avilie d'esclaves¹.

A la Nation aussi d'établir les tribunaux pour éloigner le despotisme du pouvoir judiciaire : « C'est dans ce pouvoir imprescriptible que reposent son existence et sa liberté. » A elle aussi de consentir l'impôt. Tous ces droits, la Nation en a autrefois joui dans les assemblées de mars et de mai. Mais les Francs ont failli à leur devoir, ils n'ont pas su sauvegarder la liberté publique. Ils ont commis deux fautes graves qui ont permis l'asservissement de la Nation. D'une part ils ont asservi les Gaulois : de cette erreur politique sont nés les « corrupteurs du trône et les satellites des tyrans ». D'autre part ils ont rendu les fiefs héréditaires : « De ce changement funeste devait éclore la noblesse héréditaire, le plus épouvantable fléau dont le ciel dans sa colère put frapper une nation libre². » La noblesse n'est plus la meilleure part de la Nation, et par suite la Nation elle-même, garante des libertés : elle est au contraire une excroissance, un corps étranger, « une nation nouvelle ennemie des peuples ». « La noblesse héréditaire ayant formé au milieu de la nation un corps nombreux, il s'ensuivit qu'il exista dans la nation une espèce de nation particulière. » Sieyès n'est pas allé plus loin dans le rejet de cette nation étrangère, parasite, qui oppose ses intérêts à ceux de la Nation.

Comme d'Argenson, d'Antraigues condamne la société fondée sur les ordres, et dans une Nation unifiée ne veut plus que des individus. Cette quête d'une société individualiste, cimentée par l'égalité des citoyens, s'accompagne

1. *Mémoire sur les Etats Généraux*, 1788. La férocité de d'Antraigues à l'égard des courtisans n'est pas entièrement désintéressée. Candidat aux honneurs de la cour, il avait été débouté, ses preuves n'étant pas suffisantes. Il était descendant d'un financier anobli sous Henri IV. La rancune rejoignait et dépassait peut-être ses convictions.

2. *Mémoire sur les Etats Généraux*.

d'une méfiance instinctive à l'égard du pouvoir quasi religieux du monarque. D'Antraigues proclame la nécessité de se libérer du sentimentalisme qui entoure la dévotion des sujets pour le roi. Celui-ci n'est qu'un maître, qu'il convient de surveiller étroitement. Le pouvoir se saurait être un objet de vénération ou d'amour ; mais bien de crainte, et la vigilance est le premier devoir d'un peuple libre. « On sait (dans le fond reculé de la plus pauvre province) que les rois sont les chefs et non les pères des peuples. » D'Antraigues entreprend de libérer la France des maximes empoisonnées qui ont fondé l'absolutisme et la toute puissance des rois. « Si veut le roi, si veut la loi » est une doctrine aussi perverse que la prétention des rois à ne tenir leur couronne que de Dieu. Les citoyens ne doivent aucun sacrifice au pouvoir, ils doivent tout à la Nation.

Ainsi la pensée nobiliaire a cheminé sur deux voies complémentaires. Dans la recherche de son identité, elle a d'abord essayé de justifier sa « différence », de poser le principe de son altérité : pour mieux se distancer de la Nation asservie, pour combattre l'absolutisme au nom de ses libertés primitives. Dans un deuxième temps, refoulant le concept de singularité, elle a tenté de s'intégrer à la Nation en formation. Pour cela, elle est allée très loin, niant les valeurs sur lesquelles elle se fondait, et en même temps la société d'ordres devenue l'obstacle majeur à son insertion dans la communauté nationale. La noblesse a, dès lors, intégré les valeurs de la société individualiste : le mérite, l'égalité des chances. Elle rejoignait ainsi la pensée bourgeoise. La crise d'identité nobiliaire, après avoir provoqué l'exaltation de la différence, a débouché sur l'anéantissement de l'ordre dans un modèle égalitaire à sélection méritocratique.

Il n'est pas possible d'opposer, dans la pensée des Lumières, deux courants sociologiques, l'un qui serait bourgeois et l'autre nobiliaire. Dans l'élaboration de la culture, et dans la pensée politique et sociale des Lumières, la noblesse joue un rôle aussi déterminant que les représentants du tiers état. En fait ils ont défini ensemble une seule et même culture : celle qui débouche sur la prise de

conscience d'une Nation, individualiste, égalitaire, libre de ses choix, avide de prendre en main sa destinée. Les cahiers de doléances de la noblesse et ceux du tiers état illustrent l'identité culturelle à laquelle les deux ordres sont parvenus en 1789.

LA

Qu
chose
nobles
son vo